

Annexe au Projet Institutionnel 2012/2016

C.F.A. aux Métiers du Travail Social Institut Saint-Simon-ARSEAA



**Institut
Saint-Simon**

Centre régional de formation
aux métiers éducatifs et sociaux



Education spécialisée
Petite enfance
Accompagnement
Personnes en situation de handicap
Personnes âgées

Formation continue
Recherche - Expertise

3 sites géographiques

Toulouse **Albi** **Tarbes**

www.institutsaintsimon.com

Avenue du Général de Croutte 31100 Toulouse

Tél : 05 61 19 09 49 / Fax : 05 61 19 09 40

En Partenariat pédagogique avec :

CRFMS ERASME www.erasme.fr



La formation est délivrée à

l'Institut Saint-Simon-ARSEAA – Site d'Albi – Le Séquestre

Le Prestil 81990 Albi - Le Séquestre

Tél : 05 63 43 20.49 / Fax : 05 63 43 57 84

Contact CFA : s.chabbal.institutstsimon@arseaa.org

www.institutsaintsimon.com

SOMMAIRE

I	LE CFA	2
I.1	LES CADRES ADMINISTRATIFS	2
I.2	LE DISPOSITIF PEDAGOGIQUE	2
I.3	LE PROJET DE FORMATION	3
I.3.1	UN ENSEIGNEMENT FINALISE SUR DE OBJECTIFS PROFESSIONNELS	3
I.3.2	UNE LOGIQUE DE COMPLEMENTARITE ET DE PARTENARIAT	3
I.3.3	LE TUTORAT	4
I.3.4	LES LIENS AVEC LES EMPLOYEURS	4
I.4	LES CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION	4
I.4.1	CONDITIONS	4
I.4.2	CONTRAT ET DECLARATION D'ENGAGEMENT	5
I.4.3	INSCRIPTION AU CFA	5
I.5	LES INSTANCES DE REGULATION	6
I.5.1	LE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE	6
II	LES RESSOURCES DU CFA	6
II.1	LE PERSONNEL PEDAGOGIQUE	6
II.2	LE PERSONNEL ADMINISTRATIF	6
II.3	CAPACITE DE LA STRUCTURE DE FORMATION	7
II.3.1	LE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE	7
II.3.2	L'ARTICULATION DU CFA AVEC LES DISPOSITIFS NATIONAUX	7
II.3.3	LES LOCAUX	7
II.4	LES FONCTIONS SUPPORTS	8
II.4.1	GESTION FINANCIERE	8
II.4.2	RESSOURCES HUMAINES	8
II.4.3	MARKETING	8
III	LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	8
IV	PLAN D'ACTION	9
	TEXTES DE REFERENCE	10
	ANNEXE 1 – FICHE PRATIQUE DU CFA	11
	ANNEXE 2 – LA FORATION D'EDUCATEUR SPECIALISE	13

I. Le CFA

Depuis janvier 2005, la branche professionnelle de notre secteur s'est engagée à financer le dispositif apprentissage en affectant 1/5^{ème} de la contribution dite de professionnalisation au fond national pour l'apprentissage, pour une durée indéterminée. De plus depuis janvier 2005, les compétences de l'Etat en matière de formation professionnelle dans notre secteur sont transférées à la Région. Celle-ci étant déjà responsable de la gestion des formations par apprentissage, ce dispositif propre à notre secteur retient tout son intérêt.

I.1 Les cadres administratifs

Porté par l'ARSEAA, Le CFA aux métiers du Travail Social est reconnu sous le numéro d'habilitation 031 26 06 P, agréé par la délibération numéro 01/04/08.11 du 25 avril 2001 et fait l'objet d'une convention quinquennale 2007-2011 conclue avec la Région le 16 octobre 2007. Une nouvelle convention doit être signée pour la période 2012-2016.

Disposant d'un agrément de 40 places, le CFA est conventionné par la CPNE (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi) par la signature de conventions de labellisation qui précisent les obligations des parties à l'égard des apprentis, des maîtres d'apprentissage et des employeurs ainsi que les barèmes de financement arrêtés par la CPNE.

La liquidation financière des conventions signées entre la CPNE et le CFA (une convention par promotion d'élèves) est assurée par les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) UNIFAF par délégation de la CPNE.

Le CFA est soumis au contrôle pédagogique de l'Etat par l'intermédiaire de la DRJSCS de Midi Pyrénées. L'organisation pédagogique de l'alternance répond aux exigences liées au diplôme préparé en référence au décret n° 2007-899 du 15 mai 2007 et à l'arrêté du 20 juin 2007.

I.2 Le dispositif pédagogique

Le CFA, bien que fortement intégré au projet général de l'Institut Saint-Simon-ARSEAA dont il partage les valeurs et les principes pédagogiques, dispose cependant d'un fonctionnement spécifique : les apprentis ont des cours et des situations de formation qui peuvent se conjuguer avec les autres cursus de formation initiale, mais dans le cadre d'un projet qui leur est propre et qui prend en compte leur statut particulier dans l'Institut. Dans ce cadre, un travail régulier est organisé avec les maîtres d'apprentissage afin de coordonner le dispositif d'alternance propre à cette voie d'accès.

I.3 Le Projet de formation

La formation par apprentissage s'articule autour des 4 axes qui constituent les principes pédagogiques de notre projet de formation :

- Une pédagogie pour adultes, active et tournée vers la promotion sociale,
- Une alternance intégrative permettant l'acquisition de savoirs et de compétences,
- Une individualisation de la formation et un accompagnement personnalisé,
- Une formation qui intègre l'innovation et la recherche,

Ces axes que nous rappelons ici pour mémoire sont, détaillés dans le cadre du projet de l'Institut Saint Simon-ARSEAA. Ils constituent un socle sur lequel la formation par apprentissage s'appuie pour insister plus particulièrement sur les 2 aspects suivants :

I.3.1 Un enseignement finalisé sur des objectifs professionnels

D'une part, l'enseignement s'étaye sur la participation de professionnels du secteur ou de la vie économique et sociale et en particulier sur les capacités d'intervention des maîtres d'apprentissage sur les différents domaines de formation.

D'autre part, certains enseignements sont dispensés au sein des établissements et par des professionnels œuvrant dans la prise en charge d'enfants, d'adolescents, d'adultes handicapés ou inadaptés, et en particulier dans et pour le réseau des établissements accueillant des apprentis.

Les projets, les travaux, les modalités de stages et les évaluations sont pensés dans une démarche de méthodologie professionnelle, en collaboration avec les maîtres d'apprentissage.

I.3.2 Une logique de complémentarité et de partenariat

Le CFA travaille en complémentarité et partenariat avec les institutions professionnelles par un transfert de responsabilité de formation, évoqué ci-dessus où le terrain professionnel devient lieu de formation.

Le CFA est ouvert et collabore avec d'autres secteurs et acteurs de la vie économique et sociale: entreprise d'insertion, lieu de production culturelle, centre de décision administratives, etc.

Multiplicité des passerelles et transversalité avec les différents cursus de formation sociale et médico-sociale.

Le CFA développe des "synergies" par la coopération pédagogique avec les autres centres de formation de Midi-Pyrénées.

L'orientation essentielle du CFA consiste à centrer la formation sur son aspect professionnel. La pratique éducative auprès de personnes en difficulté, agie et vécue puis réfléchi et analysée sur le terrain et au CFA, est enrichie par des éclairages théoriques et des connaissances.

I.3.3 Le tutorat

L'apprenti se forme dans l'entreprise sous la responsabilité directe d'un maître d'apprentissage qui a pour mission de contribuer à l'acquisition des compétences correspondantes à la qualification préparée selon une progression annuelle en accord avec le Centre de Formation par l'Apprentissage. Il doit répondre aux exigences fixées par le décret 2011-1358 du 25 octobre 2011 relatif à l'expérience professionnelle des maîtres d'apprentissage

I.3.4 Les liens avec les employeurs

Ils se tissent dans le cadre des instances formelles que constituent les réunions annuelles d'employeurs et les conseils de perfectionnement, mais aussi à travers toutes les situations pédagogiques qui relient naturellement les lieux d'emploi au CFA dans le cadre de l'alternance (cf. dispositif pédagogique).

La liaison entre le terrain professionnel et le C.F.A. s'ancre autour d'une "visite de terrain" réalisée au début de la formation. Cette visite réunit le directeur de l'établissement employeur (ou son représentant), l'apprenti, le maître d'apprentissage et le formateur C.F.A. Elle a pour but de clarifier le statut et la place de l'apprenti entre les exigences liées au contrat de travail et celles liées au processus de formation.

Ensuite, cette liaison est assurée par des réunions régulières à deux niveaux :

- Une réunion « trimestrielle » (3 par année scolaire) avec les maîtres d'apprentissage.
- Une réunion « annuelle » avec les directeurs d'établissements employeurs.

Ces rencontres permettent au CFA de tenir informés les formateurs de terrain, des apports et travaux réalisés au CFA pour que ceux-ci puissent être exploités sur le lieu d'emploi. Cette information sera réciproque, pour des raisons symétriquement similaires. Le partenariat formateurs terrain et formateurs institut sera donc matérialisé par ces rencontres régulières où chacun sera tenu informé de ce qui se passe et pourra échanger sur les pratiques respectives.

Cette démarche vise, bien sûr, à favoriser une synergie entre les deux lieux de formation, dans le but d'aboutir à un dispositif cohérent favorisant l'établissement du lien théorie-pratique qui constitue la condition majeure de l'alternance intégrative, socle de nos formations.

I.4 Les conditions d'accès à la formation

I.4.1 Conditions

Conformément à l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur Spécialisé, les candidats apprentis doivent être reconnus admissibles dans le cadre d'une épreuve organisée en accord avec la DRJSCS. Ils doivent être âgés de plus de 18 ans et de moins de 26 ans à la

signature du contrat. L'employeur doit pouvoir attester qu'il cotise pour l'alternance à l'OPCA (UNIFAF) et qu'il adhère à l'une des Fédérations ou l'un des syndicats d'employeur constituant l'UNIFED ou à défaut qu'il applique l'une des conventions relevant de l'UNIFED, pour bénéficier des financements liés aux coûts de la formation. Dans le cas contraire (employeurs, Etat ou collectivités locales) l'employeur devra financer la formation sur des fonds propres ou sur des fonds particuliers concernant les formations par alternance.

L'entreprise doit être localisée en Midi-Pyrénées, et par dérogation de la CPNE, elle peut être localisée dans une Région où il n'est pas implanté de CFA.

I.4.2 Contrat et déclaration d'engagement

Pour recruter un apprenti, l'employeur doit s'engager par un contrat de travail particulier qui sera déposé auprès des chambres consulaires pour enregistrement. Le contrat d'apprentissage est établi pour une durée maximale de 36 mois et sa signature peut être effective dans un délai de trois mois avant le début du cycle de formation. Le contrat d'apprentissage peut prendre fin dès l'obtention du diplôme.

I.4.3 Inscription au CFA

L'inscription au Centre de Formation par l'Apprentissage est faite par l'employeur auprès du CFA. Deux options sont possibles :

- Les candidats ont été déclarés admissibles par les centres de formation de la Région lors des épreuves de sélection : la signature d'un contrat d'apprentissage permet l'entrée en formation sur demande de l'employeur auprès du CFA.
- Les candidats n'ont pas présenté les épreuves régionales mais ont signé un contrat d'apprentissage avec un employeur moins de trois mois avant le début de la formation : une vérification des pré-requis à l'entrée en formation sera organisée avant le début de la formation et jusqu'à trois mois après le début de celle-ci. Les candidats satisfaisant à cette épreuve pourront intégrer le CFA. Les admissions définitives seront prononcées dans l'ordre chronologique de validation des dossiers d'inscription et dans la limite des quotas de formation financés par la CPNE pour les établissements qui relèvent de ses financements.

I.5 LES INSTANCES DE REGULATION

I.5.1 Le Conseil de Perfectionnement de l'Apprentissage

En plus des instances prévues par l'Institut Saint Simon-ARSEEA dans le cadre de son projet, (cf projet institutionnel 2012-2016 page23) le C.F.A, conformément aux articles L.6232-3 et R.6233-31 du Code du Travail, réunit le Conseil de Perfectionnement au moins deux fois par an sur convocation de son Président qui arrête l'ordre du jour. Les réunions de ce Conseil font l'objet d'un procès verbal.

II. Les ressources du CFA

II.1 Le personnel pédagogique

L'Institut St Simon-ARSEEA met à disposition une équipe pédagogique animée par un responsable, qui a pour missions :

- la coordination de l'ensemble du dispositif
- la responsabilité et le suivi pédagogique d'une formation
- les enseignements et responsabilités des domaines de formation correspondants à leurs compétences.
- le suivi administratif d'une formation

L'Institut Saint Simon-ARSEEA désigne les formateurs agréés pour assurer les responsabilités des domaines de formation.

L'Institut Saint Simon-ARSEEA met à disposition ses réseaux de professionnels et d'experts pour assurer les enseignements spécifiques.

II.2 Le personnel administratif

Le personnel administratif du CFA est en partie localisé sur le site du CFA (secrétariat pédagogique et documentaliste) et en partie sur le site de l'Institut Saint Simon-ARSEEA à Toulouse (comptabilité, gestion du personnel, facturation).

II.3 Capacité de la structure de formation

Les compétences de formation de l'Institut Saint Simon-ARSEAA sont mises en œuvre suivant les demandes de formation, l'évolution des connaissances et des modes de traitement des problématiques sociales en terme d'inadaptation, de handicap, d'exclusion et d'évolution des métiers.

II.3.1 Le partenariat pédagogique

Dans le cadre du partenariat pédagogique, le CRFMS ERASME met à disposition du CFA ses compétences pédagogiques et d'ingénierie de formation. Il participe également à la promotion du dispositif ainsi qu'à son développement technique et stratégique.

II.3.2 L'articulation du CFA avec les dispositifs nationaux

Le CFA participe aux groupes de travail mis en place par l'UNAFORIS afin d'accompagner le développement de l'apprentissage dans les régions et d'aider à la consolidation de la qualité technique et pédagogique par la mutualisation des bonnes pratiques.

II.3.3 Les locaux

L'Institut Saint Simon-ARSEAA loue ses locaux auprès de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole du Tarn, à l'adresse du «Prestil» sur la commune du Séquestre. Dans ces locaux l'Institut Saint Simon-ARSEAA accueille en alternance 350 personnes en formation. C'est dans ces locaux que l'Institut Saint Simon-ARSEAA a développé le CFA. (Surface de 450 m2 environ)

Les locaux comprennent :

- 9 salles de cours de 19 à 42 places
- un bureau « accueil-secrétariat »
- deux bureaux « formateurs »
- un bureau « direction »

Le CFA met également à disposition des élèves :

- un centre « ressource-documentation » (plus de 1.000 ouvrages, 20 abonnements à des revues, accès au centre ressource de l'Institut Saint Simon à Toulouse, équipé de 4 postes informatiques connectés à internet à disposition des élèves ;
- Une salle informatique (quatre postes et une imprimante) ;

- deux foyers « élèves » équipés de tables et de chaises (micro-ondes, réfrigérateurs, distributeurs de café, boissons et petite restauration).

Le CFA dispose également de matériel pédagogique de Vidéo et de Projection (caméra, appareil photographique, vidéoprojecteur)

II.4 Les fonctions supports

II.4.1 Gestion financière

La gestion financière du C.F.A. est assurée par l'Institut Saint-Simon-ARSEAA à Toulouse (Rémunération du personnel, fournisseurs, investissements, facturation). Le C F A. dispose d'un compte bancaire spécifique et produit un bilan annuel propre.

II.4.2 Ressources humaines

Le CFA, bien qu'il soit un établissement à part entière, est tout à fait imbriqué dans l'Institut Saint Simon-ARSEAA, de fait il n'a pas de ressources humaine en propre. Les personnels qui y sont affectés conjuguent leur activité avec d'autres secteurs d'activité de l'Institut Saint Simon-ARSEAA.

II.4.3 Marketing

Le CFA ne développe pas d'activité marketing, les formations pour le diplôme d'état d'éducateurs spécialisé s'inscrivent dans les missions de service public de l'Institut Saint Simon ARSEAA.

III. Les orientations stratégiques

Le CFA aux métiers du travail social assure en partenariat avec le CRFMS ERASME, la formation d'éducateur spécialisé pour plusieurs raisons essentielles :

- proposer une offre de formation cohérente et adaptée à chacun et répondant aux injonctions légales d'ouverture de l'ensemble des voies d'accès à la certification.
- développer cette offre sur le territoire de Midi Pyrénées
- participer au développement de l'offre de formation sur le territoire nord est de la région midi Pyrénées

IV. Plan d'action

Pour développer son activité, le CFA possède des atouts essentiels :

- Un portage associatif par l'ARSEEA, association régionale employeur qui gère 21 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux en midi Pyrénées,
- Un partenariat entre deux centres de formation qui mettent à disposition leurs ressources,
- Une mise en œuvre du CFA par l'Institut Saint Simon-ARSEEA qui prépare à l'ensemble des métiers éducatifs du niveau V au niveau I,
- Un positionnement territorial qui ouvre l'accès aux formations pour les étudiants du nord, nord est de la région.

Cependant, il est également inscrit dans un faisceau de contraintes. En effet malgré un fort potentiel pour cette voie d'accès, très professionnalisante, la formation par l'apprentissage peine à se développer dans le secteur social et médico-social pour les raisons suivantes :

- Elle n'est pas historiquement inscrite dans la culture professionnelle comme voie d'accès à la qualification,
- Les coûts et contraintes qu'elle génère liés à la contraction actuelle des ressources budgétaires font que, bien que bénéficiant d'un attrait important tant pour les apprentis que pour les employeurs qui y ont eu recours pour qualifier des personnels, son utilisation n'est pas aujourd'hui privilégiée par les employeurs..

A cela il faut rajouter les difficultés croissantes des OPCA à financer ces formations, ce qui explique la mise en place de quotas par UNIFAF (12 pour notre CFA) lors de la rentrée 2011.

Le diplôme d'éducateur spécialisé est à ce jour le seul de niveau diplôme de niveau III du champ social ouvert en Midi Pyrénées à la formation par apprentissage. La pérennisation et le développement de cette voie d'accès tout à fait adaptée et pertinente pour les métiers éducatifs et sociaux ne pourra se faire de manière efficiente qu'en fonction de plusieurs paramètres :

- un engagement toujours plus important des employeurs par le fait de contracter des contrats d'apprentissage,
- une médiatisation concernant cette voie d'accès à la qualification,
- l'ouverture de nouvelles sections pour les autres métiers du champ, permettant ainsi de favoriser les passerelles et d'intégrer, au regard de la réforme des diplômes éducatifs et sociaux, les accès par voie d'allègement et de dispense,

- une prise en compte des surcoûts inhérents au dispositif par les autorités de financement et de contrôle,
- un financement consolidé des parcours.

En cohérence avec les orientations du schéma Régional des formations Sanitaires et sociales et l'engagement de la branche professionnelle sociale et médico-sociale à but non lucratif (UNIFED), le C.F.A aux métiers du travail social entend continuer à jouer un rôle actif auprès des autres acteurs régionaux pour continuer d'inscrire l'apprentissage comme une voie de formation pérenne et reconnue dans le champ social et médico-social :

- en favorisant la lisibilité de ce dispositif auprès des employeurs du social et médico-social particulièrement dans ces aspects opérationnels,
- en participant à l'information en direction des jeunes,
- en rendant accessible d'autres diplômes éducatifs et sociaux par la voie de l'apprentissage,
- en favorisant le développement de l'offre d'apprentissage à l'échelle de la région par la mise en œuvre de coopérations entre organismes de formation.

A ce titre, les projets de développement du CFA concernent l'ouverture de nouvelles sections, et en particulier celles des moniteurs-éducateurs et des aides-médico-psychologiques pour lesquels un dossier de demande d'agrément a été déposé cette année auprès des services de la Région Midi-Pyrénées. Les projets d'ouverture de sections d'éducateurs techniques spécialisés, de moniteurs d'atelier et d'éducateurs de jeunes enfants font aussi partie de nos orientations stratégiques futures.

Textes de référence

- Articles L6211-1 du code du travail.
- Articles L6221-1 à l'Article L6228-8 du code du travail.
- Décrets n° 2001-23 du 13.03.2001 et n° 2001-982 du 25.10.2001
- Protocole de la CPNE du 12.01.98
- Accord n° 2006-01 du 12 07 06
- Décret n°2007-899 du 15 mai 2007
- Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

Annexe 1 - Fiche pratique du CFA

La création du Centre de Formation par l'Apprentissage aux Métiers du Travail Social a été agréée par le Conseil Régional et labellisée par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE). Cette formation se déroule à l'Institut St. Simon-ARSEEA, sur le site d'Albi-Le Séquestre. Elle est conçue en collaboration avec le centre Régional de Formation aux Métiers du Social ERASME.

RENSEIGNEMENTS	
C.F.A aux métiers du travail social Institut Saint Simon-ARSEEA Centre régional de formation aux métiers éducatifs et sociaux Le Prestil 81 900 Le Séquestre - ALBI tel: 05 63 43 20 49 / fax: 05 63 43 57 84	
Partenariat pédagogique	Centre de formation régional aux métiers du social ERASME Bâtiment California Hall C 1244 Rue l'occitane 31670 Labège
Lieu de formation	Institut St Simon-ARSEEA Le Prestil 81990 Le Séquestre Tel:05 63 43 20 49/Fax: 05 63 43 57 84
Directeur	Mr Philippe HEIM
Directeur CFA Albi	Mr Philippe HEIM
Responsable Pôle Activité	Mr Jean-Pascal ECHIVARD
Secrétariat	Mme Stéphanie CHABBAL Institut Saint Simon-ARSEEA Albi 05 63 43 20 49

Responsables des Domaines de formation

Domaines de formation	Responsable
DF1 Accompagnement social et éducatif	François TERRAL Florence BORDES
DF2 Conception et conduite de projet éducatif spécialisé 1 ^{ère} partie: participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé 2 ^{ème} partie: conception du projet éducatif spécialisé	Ulrike KIRSCHOFFS Sébastien DELPECH
DF3 Communication professionnelle en travail social 1 ^{ère} partie: travail en équipe pluriprofessionnelle 2 ^{ème} partie: coordination	Maryse TASSAIN Julien TEYSSIER
DF4 Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles 1 ^{ère} partie: implication dans les dynamiques institutionnelles 2 ^{ème} partie: travail en partenariat et en réseau	Houria LAFONTAN Fatna BELGACEM

Coordonnées des acteurs institutionnels

Conseil Régional Midi-Pyrénées: Hôtel de région, 22 Boulevard Maréchal Juin, 31406 Toulouse cedex 4. Tel 05.34.31.98.00

DRJSCS Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, 5 Rue du Pont Montaudran BP 7009 31068 Toulouse Cedex 7 Tel : 05 34 41 73 00

CPNE Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi, 47 Rue Eugène Oudiné 75013 Paris Tel 01.45.83.92.35 Fax 01.72.76.25.99

SAIA Service Académique d'Inspection d'Apprentissage
Place St Jacques, 31000 Toulouse Tel 05.34.44.87.00 Fax 05.34.44.88.00

Annexe 2 – La Formation d’Educateur Spécialisé

Décret n°2007-899 du 15 mai 2007

Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

La formation théorique

La formation en CFA est de 1450 heures

Le Déroulement de la formation pratique

Au regard de la réglementation régissant la formation d'éducateur spécialisé, l'établissement ou le service employeur sera le lieu principal du stage à responsabilité. Le caractère polyvalent du diplôme implique que l'apprenti doit bénéficier de compléments de formation diversifiés pour la formation pratique. Un complément de formation de 8 semaines permettra l'approche des publics différents de ceux rencontrés en stage à responsabilité. Un 2^{ème} complément de formation de 8 semaines s'effectuera dans un cadre institutionnel différent du stage à responsabilité.

Les apprentis pourront bénéficier des allègements ou dispenses prévus par les textes officiels: décret n°2007-899 du 15 mai 2007 et arrêté du 20 juin 2007

Chaque complément de formation donne lieu à une visite réunissant le formateur du C.F.A, le Maître d'Apprentissage, l'apprenti et le référent de terrain. Cette visite a pour but de préciser les objectifs du stage au regard: du projet de l'apprenti, des ressources et des réalités du terrain de stage et des objectifs de la formation professionnelle.

En troisième année, une visite de terrain réunit, selon les mêmes modalités, le formateur du C.F.A. le Maître d'Apprentissage, l'apprenti et le directeur du lieu d'apprentissage (ou son représentant).

Chaque visite donne lieu à un compte rendu synthétique réalisé par le formateur du CFA.

4 - Synthèse des séquences de formation

Année	CFA	Compléments de formation
1 ^{er} Année	630 h	8 semaines soit 280 heures
2 ^{ème} Année	483 h	8 semaines soit 280 heures
3 ^{ème} Année	336 h	
	1450 heures	16 semaines hors emploi soit 560 heures

Le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

"Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé atteste des compétences nécessaires pour accompagner, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion".

"Il est structuré en domaines de compétences et peut être obtenu, tout ou en partie, par la voie de l'examen à l'issue d'une formation ou par la validation des acquis de l'expérience."

Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé atteste des compétences professionnelles pour exercer

Référentiel Fonctions Activités			
Etablissement d'une relation, diagnostic éducatif	Accompagnement éducatif de la personne ou du groupe	Conception et conduite d'une action socio-éducative au sein d'une équipe	Construction d'un cadre d'analyse et d'une expertise des pratiques éducatives et sociales
<ul style="list-style-type: none"> - S'approprié et analyse les informations concernant la commande sociale et la situation de la personne ou du groupe - Etablit une relation éducative avec la personne, la famille ou le groupe - Elabore un diagnostic éducatif, une hypothèse d'intervention socio-éducative et préfigure un projet individuel adapté à la situation de la personne (ou du groupe) et en cohérence avec le projet institutionnel ou le mandat 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilise les ressources de l'environnement de la personne ou du groupe - Mobilise les ressources de la personne ou du groupe et développe ses capacités - Exerce une fonction symbolique permettant la distinction des rôles et places dans une société ; rappelle les lois et règles sociales permettant à la personne ou au groupe de s'y inscrire en tant que citoyen - Accompagne la personne ou le groupe dans la construction de son identité et de sa singularité dans le respect le plus large possible de ses choix et de son intimité 	<ul style="list-style-type: none"> - Co-construit une intervention adaptée aux attentes et/ou aux besoins de la personne (ou du groupe) en cohérence avec la commande sociale et le projet institutionnel - Réalise et ajuste les projets sociaux et éducatifs dans un système d'acteurs multiples - Intervient en qualité de "réfèrent" de la personne ou du groupe vis-à-vis de l'institution dans un rôle de régulation - Contribue à la mise en œuvre du projet : gestion logistique et financière d'activités, ou de séquences collectives, de nature socio-éducative - Evalue les actions menées dans le cadre du projet social ou éducatif, ou des mesures individuelles assurées 	<ul style="list-style-type: none"> - S'implique dans une structure sociale ou au sein d'une équipe éducative et dans un travail pluridisciplinaire et coopératif de personnes relevant de spécialités différentes - Echange les informations nécessaires aux besoins d'un milieu professionnel au sein duquel la communication est à la fois institutionnelle et informelle - Prête une attention permanente à l'évolution des connaissances techniques et théoriques du champ social ou éducatif afin de maintenir une pratique adaptée à ces évolutions - Capitalise de manière permanente les acquis de l'expérience individuelle et collective par une formalisation de ceux-ci, en vue de faire progresser et de partager son propre savoir

les fonctions et activités telles que définies à l'annexe 1 du "Référentiel professionnel"

(3 stages en situation professionnelle)

L'organisation de l'enseignement théorique: quatre domaines de formation

	Organisation de la formation en Domaines de formation	Heures
DF1	Accompagnement social et éducatif	450 h
DF2	Conception et conduite de projet éducatif spécialisé	500 h
	1 ^{ère} partie: Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	300 h
	2 ^{ème} partie: Conception du projet éducatif spécialisé	200 h
DF3	Communication professionnelle en travail social	250 h
	1 ^{ère} partie: Travail en équipe pluri-professionnelle	125 h
	2 ^{ème} partie: Coordination	125 h
DF4	Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles	250 h
	1 ^{ère} partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles	125 h
	2 ^{ème} partie : Travail en partenariat et en réseau	
	Total	1 450 h

Domaines de formation	Contenu indicatif	Volume horaire	Domaines de compétences visées
<p style="text-align: center;">DF1</p> <p>Accompagnement social et éducatif spécialisé</p>	<p>La personne de la naissance à la fin de vie</p> <p>Approche pluridisciplinaire : physiologique, psychologique, sociologique, socio économique, philosophique ...</p> <p>Le processus de développement de la personne</p> <p>La construction identitaire</p> <p>Les conditions de la participation à la vie sociale et ses freins</p> <p>Approche des processus de socialisation, d'insertion et d'intégration : Les divers espaces de socialisation</p> <p>Approche de la compréhension du système familial</p> <p>Les facteurs de cohésion sociale</p> <p>Les représentations sociales, les phénomènes culturels</p> <p>Freins au processus de socialisation, d'insertion et d'intégration :</p> <p>Les phénomènes de discrimination et facteurs d'exclusion (socioéconomiques, culturels, psychologiques...)</p> <p>Les dysfonctionnements du milieu familial</p> <p>Les situations de handicaps et pathologies</p> <p>Les troubles du développement et de l'apprentissage</p> <p>Les phénomènes de maltraitance</p> <p>Les conduites à risque</p> <p>Fonctionnement collectif et place de la personne</p> <p>Le rapport dialectique entre les contraintes collectives et le respect des individus</p> <p>Élaboration des décisions collectives et apprentissage de la citoyenneté</p> <p>La vie en groupe, approche des phénomènes de groupe, gestion des conflits</p> <p>L'organisation de la vie collective</p>	<p>450 h</p>	<p style="text-align: center;">DC 1</p> <p style="text-align: center;">Accompagnement social et éducatif spécialisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer une relation - Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités - Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique - Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective - Animer la vie quotidienne

<p>DF1</p> <p><i>(suite)</i></p> <p>Accompagnement social et éducatif spécialisé</p>	<p>L'action éducative : Les fondements</p> <p>Approche historique du travail social et de l'éducation spécialisée Approche pluridisciplinaire de la relation éducative Notions fondamentales de pédagogie Le rapport à la règle et expression de la singularité dans l'action éducative</p> <p>Fonction éducative Supports :</p> <p>L'entretien Pédagogie de l'expression Les méthodes d'observation L'approche pédagogique du quotidien Médiations éducatives Gestion d'un budget d'activités Approche des éléments budgétaires d'un établissement</p> <p>Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelles</p> <p>Analyse de pratiques – Suivi de formation Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...) Appropriation de méthode de travail (autoformation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)</p>		
--	--	--	--

Domaines de formation	Contenu indicatif	Volume horaire	Domaines de compétences visées
<p><i>DF 2</i></p> <p><i>1^{ère} partie</i></p> <p>Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé</p>	<p>Approche globale de la notion de projet</p> <p>La construction des différents projets</p> <p>Les différents projets : associatif et institutionnel ; éducatif, pédagogique et thérapeutique</p> <p>Le projet personnalisé et la notion de référent</p> <p>Approche des processus d'évaluation</p> <p>L'accompagnement du projet éducatif de l'utilisateur</p> <p>La place de la personne dans la construction de son projet</p> <p>L'utilisateur et ses groupes d'appartenance</p> <p>Les visées du projet</p> <p>La gestion du projet (temporalité, moyens, réglementation, évaluation)</p> <p>Les supports et cadres de l'action éducative</p> <p>Les techniques éducatives, leur mise en œuvre et leur évaluation</p> <p>Le quotidien et son organisation</p> <p>L'analyse de situations</p> <p>Connaissances des gestes d'urgence et conduites à tenir</p> <p>La place des familles dans l'action éducative</p> <p>Les compétences des familles et leur rôle dans un projet d'intervention</p> <p>La prise en compte et les conséquences de la relation contractuelle entre l'institution et la famille</p>	<p>300 h</p>	<p>DC 2 1^{ère} partie</p> <p>Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé</p> <p>- Observer, rendre compte et analyser les situations éducatives</p> <p>- Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif</p>

Domaines de formation	Contenu indicatif	Volume horaire	Domaines de compétences visées
<p style="text-align: center;">DF 2</p> <p style="text-align: center;">2^{ème} partie</p> <p style="text-align: center;">Conception du projet éducatif</p>	<p>Méthodologie de recueil, d'analyse et d'exploitation de données relative à une situation individuelle ou à la situation d'un groupe</p> <p>La dynamique du projet individualisé dans une approche territorialisée</p> <p>Méthode et outils d'analyse d'un territoire Méthode et outils de construction d'un diagnostic socio-éducatif</p> <p>Notions sur l'évaluation</p> <p>Place de l'évaluation dans les projets éducatifs Approche des méthodes d'évaluation</p> <p>Méthodologie de recherche en travail social</p> <p>Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelles</p> <p>Analyse de pratiques – Suivi de formation Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...) Appropriation de méthode de travail (autoformation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)</p>	<p>200 h</p>	<p style="text-align: center;">DC2 2^{ème} partie</p> <p style="text-align: center;">Conception du projet éducatif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir un diagnostic socio-éducatif - Concevoir un projet éducatif - Évaluer le projet éducatif

Domaines de formation	Contenu indicatif	Volume horaire	Domaines de compétences visées
<p style="text-align: center;">DF 3</p> <p style="text-align: center;">1ère partie</p> <p style="text-align: center;">Travail en équipe pluri-professionnelle</p>	<p>Compréhension de l'organisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux</p> <p>Outils d'analyse des organisations L'équipe et ses différents modes de fonctionnement Les acteurs : statut, rôle, fonction, enjeux Moyens de fonctionnement Compréhension des dysfonctionnements institutionnels La question de l'usure professionnelle</p> <p>Les enjeux de la communication au sein de l'institution</p> <p>Transmission de l'information : Les différents vecteurs de transmission de l'information (écrit, oral, nouvelles technologies) Approche concrète des supports : les différents écrits professionnels Circulation et partage de l'information : Traitement de l'information dans une approche déontologique en tenant compte du contexte juridique</p>	<p>125 h</p>	<p style="text-align: center;">DC 3 1^{ère} partie Travail en équipe pluri-professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans un travail d'équipe - Elaborer, gérer et transmettre de l'information

Domaines de formation	Contenu indicatif	Volume horaire	Domaines de compétences visées
<p><i>DF 3</i></p> <p>2ème partie</p> <p>Coordination</p>	<p>Le travail en équipe</p> <p>Cohérence fonctionnelle et rapports hiérarchiques La communication informelle</p> <p>Les écrits professionnels : méthodologie et élaboration L'écrit dans l'accompagnement éducatif et/ou social : commande sociale, droit des usagers, éthique</p> <p>Les réunions Analyse et fonctionnement des différents types de réunions Méthodes d'animation de réunions Outils de régulation Mobilisation et soutien des compétences</p> <p>Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelles</p> <p>Analyse de pratiques – Suivi de formation Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...) Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)</p>	<p>125 h</p>	<p>DC 3 2^{ème} partie</p> <p>Coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des documents communicables à des tiers - Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative

Domaines de formation	Contenu indicatif	Volume horaire	Domaines de compétences visées
<p style="text-align: center;">DF 4</p> <p style="text-align: center;">1ère partie</p> <p>Implication dans les dynamiques institutionnelles</p>	<p>Cadre institutionnel, administratif, juridique et politique relatif à l'éducation spécialisée</p> <p>L'organisation administrative et politique de la France et de l'Europe</p> <p>Les différents dispositifs, établissements et services de l'action éducative, sociale et médico-sociale</p> <p>scolaires sanitaires judiciaires sociaux et médico-sociaux...</p> <p>Approches des politiques sociales, médico-sociales, éducatives et d'insertion professionnelle</p> <p>Approche des cadres juridiques</p> <p>Notions de droit civil et de droit pénal Notions de droit du travail Code de l'Action Sociale et des Familles (droit des établissements et services médico-sociaux, droits des usagers)</p>	<p>125 h</p>	<p style="text-align: center;">DC 4 1^{ère} partie</p> <p style="text-align: center;">Implication dans les dynamiques institutionnelles</p> <p>- Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet</p> <p>- Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques</p>

Domaines de formation	Contenu indicatif	Volume horaire	Domaines de compétences visées
<p style="text-align: center;">DF 4</p> <p style="text-align: center;">2ème partie</p> <p>Travail en partenariat et en réseau</p>	<p>La construction de projets ou de dynamiques multi-partenariaux</p> <p>Les notions de partenariat et de réseaux Les différentes formes de contractualisation Partage et mutualisation Les différentes cultures professionnelles et institutionnelles</p> <p>Observation et analyse d'une dynamique territoriale</p> <p>Approche multi-factorielle d'une dynamique territoriale (démographie, économie, santé, culture...) Les évolutions du lien social</p> <p>Action éducative et territoire</p> <p>Coopération et médiation en travail social Approche des pratiques de Développement Social Local (DSL) Initiation aux ressources et processus de la formation professionnelle continue Approche du travail social et éducatif dans d'autres contextes culturels</p> <p>Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelles</p> <p>Analyse de pratiques – Suivi de formation Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...) Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)</p>	<p>125 h</p>	<p style="text-align: center;">DC4 2ème partie</p> <p style="text-align: center;">Travail en partenariat et en réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une relation professionnelle avec les partenaires - Développer des actions en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé - Développer et transférer ses connaissances professionnelles

L'organisation des épreuves de certification: Des certifications liées à chaque domaine de formation

Domaines de compétence	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve	Lieu de l'épreuve	Coef
DF 1 Accompagnement social et éducatif	Pratiques professionnelles	Epreuve orale s'appuyant sur: - un dossier d'une quinzaine de pages sur les pratiques professionnelles à l'occasion des stages effectués - Les évaluations des sites de stage	centre d'examen	Coefficient 2 (Oral : 1 Dossier et évaluations: 1)
DF 2 1^{ère} partie Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	Etude de situation	Epreuve écrite d'une durée de 4 h - A partir d'une situation (3 à 6 pages)	Epreuve organisée en cours de formation par l'établissement de formation	Coefficient 1
DF 2 2^{ème} partie Conception du projet éducatif spécialisé	Présentation et soutenance d'un mémoire	Soutenance orale d'un mémoire sur une problématique éducative élaborée par le candidat	centre d'examen	Coefficient 2 (Oral 1 et Ecrit 1)
DF 3 1^{ère} partie Travail en équipe pluri-professionnelle	Entretien à partir d'un journal d'étude clinique	Entretien à partir d'une série d'observations relatives à une intervention socio-éducatives Analyse centrée sur le travail en équipe	Centre d'examen	Coefficient 2 (Oral 1 et Ecrit 1)
DF3 2^{ème} partie Coordination	Validation par le site de stage d'écrits professionnels	3 écrits professionnels de nature différentes à destination d'un tiers	Ecrits réalisés à l'occasion des stages et validés par les sites de stage	
DF 4 1^{ère} partie Implication dans les dynamiques institutionnelles	Epreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles	Etude écrite d'une durée de 4h Une situation proposée au candidat relative aux politiques sociales et aux cadres juridiques et institutionnels	Centre d'examen	Coefficient 2
DF 4 2^{ème} partie Travail en partenariat et en réseau	Travail en partenariat et en réseau	Epreuve orale s'appuyant sur un dossier de travail sur le travail en partenariat et en réseau	Epreuve organisée en cours de formation par l'établissement de formation	Coefficient 1 (dossier plus oral)